



AVIS PUBLIC MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Projet de règlement du code d'éthique et de déontologie des élus

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par la soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Bégin à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement No 26-406 Code d'éthique et de déontologie des élus ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 26-406 code d'éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 6 avril 2026 à 19h30 à la salle du conseil située à l'édifice municipal de Bégin ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux municipaux situé au 126, rue Brassard à Bégin durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.begin.ca.

Donné à Bégin, le 4 mars 2026.

Mireille Bergeron
Directrice générale, greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 4^e jour du mois de mars 2026, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Mireille Bergeron
Directrice générale, greffière-trésorière